Agence Nationale de la Sécurité Routière

المملكة المغربية وزارة النقل واللوجستيك

الوكالة الوطنية للسلامة الطرقية

A Messieurs

Les Présidents Directeurs Généraux et Directeurs Généraux des firmes intéressées par l'automobile

OBJET: Recouvrement des taxes parafiscales instituées au profit de l'Agence

Nationale de la Sécurité Routière (NARSA).

P.J: Modèle de déclaration de versement

Messieurs,

Conformément au décret n°2-19-971 du 28 rabii II 1441 (25 décembre 2019) instituant des taxes parafiscales au profit de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder au versement de la contribution de votre société au titre de l'exercice 2021 au moyen d'un virement au compte de dépôt n° 310 810 1094024703502701 32 ouvert au nom de la NARSA à la Trésorerie Générale du Royaume, Agence Bancaire de Hay Riad-Rabat au plus tard le 30 Avril 2022.

Par ailleurs, veuillez faire parvenir l'avis de virement et un exemplaire de la déclaration de versement à la NARSA par e-mail à l'adresse suivante belakhdim@narsa.gov.ma.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Directeur de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière

Signe : Benaceur Boulaajoul